Scroll down for all Safety Data Sheets (SDS) for this product.

Total Enclosures: 4



Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 11.0 2022-06-24 SDS# R1402

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale R-1402, R-1402D, K-1413 Ampoules, R-

6802, K-6803 Ampoules

Autres moyens d'identification Ammonia CHEMets® & VACUettes® Refills, Ammo-

nia Vacu-vials® Ampoules, Monochloramine CHE-Mets® Refills & Monochloramine Vacu-vials® Am-

poules

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: K-1413, K-1420, K-1420B, K-1420D, K-6802, K-6803

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

non requis

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance | Identificateur | %М | Classification selon SGH | Pictogrammes |
|---------------------------|--------------------------------|------|--|--------------|
| water | No CAS 7732-18-5 | ≥ 97 | | |
| potassium sodium tartrate | No CAS 6381-59-5 | 1 | | |
| Citric acid | No CAS 5949-29-1 77-92-9 | ≤1 | Eye Irrit. 2 / H319 | (!) |
| 2-Hydroxybenzyl alcohol | No CAS 90-01-7 | 0.1 | Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335 | 1 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear impact- and splash-resistant eyewear. Break the ampoule tip only when it is completely immersed in sample. Breaking the tip in air may cause the glass ampoule to shatter.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Cette information n'est pas disponible.

PNEC pertinents des composants du mélange

| • | · | | | | | |
|--------------------------|----------------------|-------|------------------------------------|----------------------------|---|------------------------------|
| Nom de la sub- stance | No CAS | Effet | Seuil d'ex- position | Organisme | Milieu de l'environ- nement | Durée d'exposition |
| Citric acid | 5949-29-1 77-92-9 | PNEC | 0.44 ^{mg} / _l | organismes aqua- tiques | eau douce | court terme (cas iso- lé) |
| Citric acid | 5949-29-1 77-92-9 | PNEC | 0.044 ^{mg} / _l | organismes aqua- tiques | eau de mer | court terme (cas iso- lé) |
| Citric acid | 5949-29-1 77-92-9 | PNEC | 1,000 ^{mg} / _l | organismes aqua- tiques | installation de traite- ment des eaux usées (STP) | court terme (cas iso- lé) |
| Citric acid | 5949-29-1 77-92-9 | PNEC | 34.6 ^{mg} / _{kg} | organismes aqua- tiques | sédiments d'eau douce | court terme (cas iso- lé) |
| Citric acid | 5949-29-1 77-92-9 | PNEC | 3.46 ^{mg} / _{kg} | organismes aqua- tiques | sédiments marins | court terme (cas iso- lé) |
| Citric acid | 5949-29-1 77-92-9 | PNEC | 33.1 ^{mg} / _{kg} | organismes ter- restres | sol | court terme (cas iso- lé) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit CHEMets Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, for visual colorimetric water analysis. Each CHEMet™ ampoule contains approximately 0.2 - 0.5 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

VACUettes Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, with small glass capillary attached, for visual colorimetric water analysis. Each VACUette™ ampoule contains approximately 0.2 - 0.5 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

Vacu-vials Ampoules: Sealed glass ampoules, 13 mm OD, for instrumental colorimetric water analysis. Each Vacu-vial™ ampoule contains approximately 0.8 - 2 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Test kits contain 30 ampoules.

Aspect

| État physique | liquide |
|---------------|-------------------------|
| Couleur | incolore |
| Particule | non pertinent (liquide) |
| Odeur | caractéristique |

Autres paramètres de sécurité

| (valeur de) pH | 3 |
|---|--|
| Point de fusion/point de congélation | 0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non pertinent, (fluide) |
| Pression de vapeur | non déterminé |
| Densité | non déterminé |
| Densité de vapeur | cette information n'est pas disponible |
| Densité relative | 1 (eau = 1) |

Solubilité(s)

| - Solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|
|-------------------------|------------------------------|

Coefficient de partage

| - n-octanol/eau (log KOW) | cette information n'est pas disponible |
|-----------------------------------|--|
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
| Viscosité | non déterminé |
| Propriétés explosives | pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4) |
| Propriétés comburantes | aucune |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Voie d'exposition | ETA |
|-------------------------|---------|-------------------|-----------------------------------|
| 2-Hydroxybenzyl alcohol | 90-01-7 | oral | 500 ^{mg} / _{kg} |

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets veuillez bien noter toute disposition nationale ou

régionale pertinente

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| 14.1 | Numéro ONU | non soumis aux règlements sur le transport |
|------|----------------|---|
| | Trainicio Otto | non sourns aux regientents sur le transport |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport pas attribué

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)
 aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)
 aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

 Hazardous Substance List (NJ-RTK) aucun des composants n'est énuméré

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

| Catégorie | Évaluation | Description |
|---------------------|------------|--|
| Chronic | / | none |
| Health | 0 | no significant risk to health |
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Physical hazard | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive |
| Personal protection | - | |

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

| Catégorie | Degré de danger | Description |
|----------------|--------------------|--|
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Health | 0 | material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordina- ry combustible material |
| Instability | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions |
| Special hazard | | |

Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|--|
| AU | AIIC | tous les composants sont énumérés |
| CA | DSL | les composants ne sont pas tous énumérés |
| CA | NDSL | les composants ne sont pas tous énumérés |
| CN | IECSC | tous les composants sont énumérés |
| EU | ECSI | les composants ne sont pas tous énumérés |
| EU | REACH Reg. | les composants ne sont pas tous énumérés |
| JP | CSCL-ENCS | les composants ne sont pas tous énumérés |
| KR | KECI | les composants ne sont pas tous énumérés |
| MX | INSQ | les composants ne sont pas tous énumérés |
| NZ | NZIoC | tous les composants sont énumérés |
| PH | PICCS | tous les composants sont énumérés |
| TR | CICR | les composants ne sont pas tous énumérés |
| TW | TCSI | tous les composants sont énumérés |
| US | TSCA | les composants ne sont pas tous énumérés |

Légende

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

Légende

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NDSL Liste extérieure des substances (LES)
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 11.0 2022-06-24 SDS# S1404

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale A-1404, A-6804

Autres moyens d'identification Stabilizer Solution for Ammonia & Monochlora-

mine Test Kits

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: K-1413, K-1420, K-1420B, K-1420D, K-6802, K-6803

and Accessory Packs A-1410 & A-6802

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

| Rubrique | Classe de danger | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|----------|--|-----------|----------------------------------|----------------------|
| 3.2 | corrosion cutanée/irritation cutanée | 1A | Skin Corr. 1A | H314 |
| 3.3 | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux | 1 | Eye Dam. 1 | H318 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention danger

d'avertissement

- Pictogrammes

GHS05



- Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vête-

ments contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance | Identificateur | %М | Classification selon SGH | Pictogrammes |
|---------------------|---------------------|----|---|--------------|
| water | No CAS 7732-18-5 | 82 | | |
| hydroxyde de sodium | No CAS 1310-73-2 | 18 | Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 | |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

| | <u> </u> | - | | | | | | | | | |
|------|--------------------------|-----------|--------------------------|--------------|----------------|---------------|-----------------|-------------|----------------|--------------|---------------------------|
| Pays | Nom de l'agent | No CAS | Identi- fica- teur | VME [ppm] | VME [mg/m³] | VLCT [ppm] | VLCT [mg/m³] | VP [ppm] | VP [mg/ m³] | Men- tion | Source |
| CA | hydroxyde de so- dium | 1310-73-2 | OEL (AB) | | | | | | 2 | | OHS Code |
| CA | hydroxyde de so- dium | 1310-73-2 | OEL (BC) | | | | | | 2 | | "BC Re- gula- tion" |
| CA | hydroxyde de so- dium | 1310-73-2 | OEL (ON- MoL) | | | | | 2 | | | MoL |
| CA | hydroxyde de so- dium | 1310-73-2 | PEV/ VEA | | | | | | 2 | | Regula- tion OHS |

Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et sui se represente à une période de sui ser represente à une periode de sui ser represente de la contraction de la cont

sition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

| DNEL pertinents des composants du mélange | | | | | | | | |
|---|-----------|-------|-------------------------|---|--------------------------|--------------------------------|--|--|
| Nom de la sub- stance | No CAS | Effet | Seuil d'ex- position | Objectif de pro- tection, voie d'ex- position | | Durée d'exposition | | |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | DNEL | 1 mg/m³ | homme, par inhala- tion | travailleur (industriel) | chronique - effets lo- caux | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit Opaque plastic bottle containing liquid reagent. Each bottle of solution contains approximately 9 mL of liquid reagent. Test kits contain one bottle of solution. A-1410 Accessory Packs contain two (2) bottles of A-1404 solution. A-6802 Accessory Packs contain three (3) bottles of the A-6804 solution.

Aspect

| État physique | liquide |
|---------------|-------------------------|
| Couleur | incolore |
| Particule | non pertinent (liquide) |
| Odeur | inodore |

Autres paramètres de sécurité

| (valeur de) pH | 14 (base) |
|---|--|
| Point de fusion/point de congélation | 0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C à 101.3 kPa |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non pertinent, (fluide) |
| Pression de vapeur | non déterminé |
| Densité | non déterminé |
| Densité de vapeur | cette information n'est pas disponible |
| Densité relative | 1.1 (eau = 1) |

Solubilité(s)

| - Solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|
|-------------------------|------------------------------|

Coefficient de partage

| - n-octanol/eau (log KOW) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------|--|
|---------------------------|--|

| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
|-----------------------------------|--|
| Viscosité | non déterminé |
| Propriétés explosives | pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4) |
| Propriétés comburantes | aucune |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

veuillez bien noter toute disposition nationale ou

régionale pertinente

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU UN 1824
IMDG-Code UN 1824
OACI-IT UN 1824

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

RTMD de l'ONU HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

IMDG-Code SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

OACI-IT Sodium hydroxide solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU 8
IMDG-Code 8
OACI-IT 8

14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU II
IMDG-Code II
OACI-IT II

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU 1824

Classe 8

Groupe d'emballage II

Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS) - (UN RTDG)

Quantités exceptées (EQ) E2 (UN RTDG)

Quantités limitées (LQ) 1 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin -

Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS)

Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 1 L

EmS F-A, S-B

Groupe de séparation 18 - Alcalis

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 8



Dispositions spéciales (DS) A3

Quantités exceptées (EQ) E2

Quantités limitées (LQ) 0,5 L

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

| Nom de la substance | No CAS | Remarques | Statutory code | Final RQ pounds (Kg) |
|---------------------|-----------|-----------|----------------|----------------------|
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | | 1 | 1000 (454) |

Légende

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

| Nom de la substance | No CAS | Remarques | Classifications |
|---------------------|-----------|-----------|-----------------|
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | | CO R1 |

Légende

CO Corrosif

R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

[&]quot;1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

| Catégorie | Évaluation | Description |
|---------------------|------------|--|
| Chronic | / | none |
| Health | 3 | major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given |
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Physical hazard | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive |
| Personal protection | - | |

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

| Catégorie | Degré de danger | Description |
|----------------|--------------------|--|
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Health | 3 | material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury |
| Instability | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions |
| Special hazard | | |

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|--|
| US | TSCA | tous les composants sont énumérés |
| AU | AIIC | tous les composants sont énumérés |
| CA | DSL | tous les composants sont énumérés |
| CN | IECSC | tous les composants sont énumérés |
| EU | ECSI | tous les composants sont énumérés |
| EU | REACH Reg. | tous les composants sont énumérés |
| JP | CSCL-ENCS | tous les composants sont énumérés |
| KR | KECI | tous les composants sont énumérés |
| MX | INSQ | tous les composants sont énumérés |
| NZ | NZIoC | tous les composants sont énumérés |
| PH | PICCS | tous les composants sont énumérés |
| TR | CICR | les composants ne sont pas tous énumérés |
| TW | TCSI | tous les composants sont énumérés |

Lég<u>ende</u>

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|---|
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 11.0 2022-06-24 SDS# S1405

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale A-1405, A-6805

Autres moyens d'identification Catalyzer Solution for Ammonia & Monochlora-

mine Test Kits

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: K-1413, K-1420, K-1420B, K-1420D, K-6802, K-6803

and Accessory Packs A-1410 & A-6802

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

| Rubrique | Classe de danger | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|----------|------------------------|-----------|----------------------------------|----------------------|
| 3.10 | toxicité aiguë (orale) | 4 | Acute Tox. 4 | H302 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention attention d'avertissement

- Pictogrammes

GHS07



- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

- Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance | Identificateur | %M | Classification selon SGH | Pictogrammes |
|----------------------|----------------------|----|--------------------------|--------------|
| water | No CAS 7732-18-5 | 88 | | |
| Sodium Nitroprusside | No CAS 13755-38-9 | 12 | Acute Tox. 3 / H301 | |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Cette information n'est pas disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit Opaque plastic bottle containing liquid reagent. Each bottle of solution contains approximately 9 mL of liquid reagent. Test kits contain one bottle of solution. A-1410 Accessory Packs contain two (2) bottles of A-1405 solution. A-6802 Accessory Packs contain three (3) bottles of the A-6805 solution.

Aspect

| État physique | liquide |
|---------------|-------------------------|
| Couleur | rouge |
| Particule | non pertinent (liquide) |
| Odeur | inodore |

Autres paramètres de sécurité

| (valeur de) pH | 5.7 |
|---|--|
| Point de fusion/point de congélation | 0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non pertinent, (fluide) |
| Pression de vapeur | non déterminé |
| Densité | non déterminé |
| Densité de vapeur | cette information n'est pas disponible |
| Densité relative | 1.1 (eau = 1) |

Solubilité(s)

| - Solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|
|-------------------------|------------------------------|

Coefficient de partage

| - n-octanol/eau (log KOW) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------|--|
|---------------------------|--|

| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
|-----------------------------------|--|
| Viscosité | non déterminé |
| Propriétés explosives | pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4) |
| Propriétés comburantes | aucune |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 825 ^{mg}/_{kg}

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Voie d'exposition | ETA |
|----------------------|------------|-------------------|----------------------------------|
| Sodium Nitroprusside | 13755-38-9 | oral | 99 ^{mg} / _{kg} |

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets veuillez bien noter toute disposition nationale ou

régionale pertinente

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU non soumis aux règlements sur le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport pas attribué

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)
 aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4) aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

 Hazardous Substance List (NJ-RTK) aucun des composants n'est énuméré

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

| Catégorie | Évaluation | Description |
|---------------------|------------|--|
| Chronic | / | none |
| Health | 1 | irritation or minor reversible injury possible |
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Physical hazard | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive |
| Personal protection | - | |

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

| Catégorie | Degré de danger | Description |
|----------------|--------------------|---|
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Health | 1 | material that, under emergency conditions, can cause significant irritation |
| Instability | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions |
| Special hazard | | |

Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|--|
| AU | AIIC | tous les composants sont énumérés |
| CA | DSL | les composants ne sont pas tous énumérés |
| CN | IECSC | tous les composants sont énumérés |
| EU | ECSI | les composants ne sont pas tous énumérés |
| JP | CSCL-ENCS | les composants ne sont pas tous énumérés |
| KR | KECI | les composants ne sont pas tous énumérés |
| MX | INSQ | les composants ne sont pas tous énumérés |
| NZ | NZIoC | tous les composants sont énumérés |
| PH | PICCS | tous les composants sont énumérés |
| TW | TCSI | tous les composants sont énumérés |
| US | TSCA | les composants ne sont pas tous énumérés |

Légende

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|-----------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |

| Code | Texte |
|------|---------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



Fiche de Données de Sécurité

Numéro de la version: 10.1 2021-05-27 SDS# S1406

RUBRIQUE 1: Identification

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale A-1406, A-3801

Autres moyens d'identification Activator Solution for Ammonia CHEMets®, VA-

CUettes® & Vacu-vials® Kits, and for Cyanide CHE-

Mets® & Vacu-vials® Kits

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Component of water analysis test kits: K-1413, K-1420, K-1420B, K-1420D, K-3803, K-3810

and Accesory Packs A-1410, A-3810

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMetrics, Inc. 4295 Catlett Road Midland VA 22728 Etats-Unis

Téléphone: 1-540-788-9026 Téléfax: 1-540-788-4856

e-mail: technical@chemetrics.com Site web: www.chemetrics.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

| Rubrique | Classe de danger | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|----------|---|-----------|----------------------------------|----------------------|
| 3.2 | corrosion cutanée/irritation cutanée | 2 | Skin Irrit. 2 | H315 |
| 3.3 | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux | 1 | Eye Dam. 1 | H318 |
| 4.1A | dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu | 2 | Aquatic Acute 2 | H401 |
| 4.1C | dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique | 3 | Aquatic Chronic 3 | H412 |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention danger

d'avertissement

- Pictogrammes

GHS05



- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance | Identificateur | %М | Classification selon SGH | Pictogrammes |
|---|---------------------|-------|--|--------------|
| water | No CAS 7732-18-5 | ≥97 | | |
| hypochlorite de sodium, so- lution à % de chlore actif | No CAS 7681-52-9 | 1 – 2 | Acute Tox. 4 / H302 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318 | |
| hydroxyde de sodium | No CAS 1310-73-2 | ≤1 | Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 | |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Wear Impact- and splash-resistant eyewear.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Autres informations

For optimum analytical performance, store in the dark and at room temperature.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) Pays Nom de l'agent No CAS Identi-VME **VME VLCT VLCT** VΡ VP [mg/ Men-Source [mg/m³] [ppm] [mg/m³] tion fica-[ppm] [ppm] m³] teur CA hydroxyde de so-1310-73-2 OEL 2 OHS dium (AB) Code CA hydroxyde de so-1310-73-2 OEL 2 "BC Redium (BC) gulation" hydroxyde de so-1310-73-2 2 CA OEL MoL dium (ON-MoL) CA hydroxyde de so-1310-73-2 PEV/ 2 Reguladium VEA tion OHS

Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

| Divizi per amento des composante da metange | | | | | | | | |
|--|-----------|-------|-------------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|--|--|
| Nom de la sub- stance | No CAS | Effet | Seuil d'ex- position | Objectif de pro- tection, voie d'ex- position | Utilisé dans | Durée d'exposition | | |
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | DNEL | 1.55 mg/m³ | homme, par inhala- tion | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques | | |
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | DNEL | 3.1 mg/m³ | homme, par inhala- tion | travailleur (industriel) | aiguë - effets systé- miques | | |
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | DNEL | 1.55 mg/m³ | homme, par inhala- tion | travailleur (industriel) | chronique - effets lo- caux | | |
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | DNEL | 3.1 mg/m³ | homme, par inhala- tion | travailleur (industriel) | aiguë - effets locaux | | |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | DNEL | 1 mg/m³ | homme, par inhala- tion | travailleur (industriel) | chronique - effets lo- caux | | |

PNEC pertinents des composants du mélange

| Nom de la sub- stance | No CAS | Effet | Seuil d'ex- position | Organisme | Milieu de l'environ- nement | Durée d'exposition |
|--|-----------|-------|------------------------------------|----------------------------|---|------------------------------|
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | PNEC | 0.21 ^{µg} / _l | organismes aqua- tiques | eau douce | court terme (cas iso- lé) |
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | PNEC | 0.042 ^{µg} / _I | organismes aqua- tiques | eau de mer | court terme (cas iso- lé) |
| hypochlorite de so- dium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | PNEC | 4.69 ^{mg} / _l | organismes aqua- tiques | installation de traite- ment des eaux usées (STP) | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit Opaque plastic bottle containing liquid reagent. Each test kit contains one (1) bottle of Activator Solution. Bottles of A-1406 solution contain approximately 9 mL of liquid reagent. A-1410 Accessory Packs contain two (2) bottles of A-1406 solution. Bottles of A-3801 solution contain approximately 9 mL of liquid reagent. A-3810 Accessory Packs contain two (2) bottles of A-3801 solution.

Aspect

| État physique | liquide |
|---------------|-------------------------|
| Couleur | pale yellow |
| Particule | non pertinent (liquide) |
| Odeur | caractéristique |

Autres paramètres de sécurité

| (valeur de) pH | 10.1 |
|---|--|
| Point de fusion/point de congélation | 0 °C |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| Point d'éclair | non déterminé |
| Taux d'évaporation | Non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non pertinent, (fluide) |
| Pression de vapeur | 2.5 kPa à 20 °C |
| Densité | non déterminé |
| Densité de vapeur | cette information n'est pas disponible |
| Densité relative | 1 (eau = 1) |

Solubilité(s)

| - Solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|
|-------------------------|------------------------------|

Coefficient de partage

| - n-octanol/eau (log KOW) | cette information n'est pas disponible |
|-----------------------------------|--|
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
| Viscosité | non déterminé |
| Propriétés explosives | pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4) |
| Propriétés comburantes | aucune |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Voie d'exposition | ETA |
|--|-----------|-------------------|-------------------------------------|
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | oral | 1,100 ^{mg} / _{kg} |

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Effet | Valeur | Espèce | Durée d'ex- position |
|--|-----------|-------|------------------------------------|------------------------|-------------------------|
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | EC50 | 141 ^{µg} / _I | invertébrés aquatiques | 48 h |
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | ErC50 | 0.036 ^{mg} / _l | algue | 72 h |
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | EC50 | 40.4 ^{mg} / _l | invertébrés aquatiques | 48 h |

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

| Nom de la substance | No CAS | Effet | Valeur | Espèce | Durée d'ex- position |
|--|-----------|-------|-----------------------------------|------------------|-------------------------|
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | LC50 | 0.05 ^{mg} / _l | poisson | 120 h |
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | EC50 | 563 ^{mg} / _l | micro-organismes | 3 h |

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU non soumis aux règlements sur le transport

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport pas attribué

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises dan-

gereuses

14.6 Autres informations pertinentes

Shipping container markings and labels, received from CHEMetrics, may vary from the above information. Products that are regulated for transport will be packaged by CHEMetrics as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations. CHEMetrics may also elect to ship certain products as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III. In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

| Nom de la substance | No CAS | Remarques | Statutory code | Final RQ pounds (Kg) |
|---|-----------|-----------|----------------|----------------------|
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | | 1 | 1000 (454) |
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | | 1 | 100 (45,4) |

Légende

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

| Nom de la substance | No CAS | Remarques | Classifications |
|---|-----------|-----------|-----------------|
| hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | | CO R1 |
| hypochlorite de sodium, solution à % de chlore actif | 7681-52-9 | | СО |

Légende

CO Corrosif

R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

[&]quot;1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

| Catégorie | Évaluation | Description |
|---------------------|------------|--|
| Chronic | / | none |
| Health | 3 | major injury likely unless prompt action is taken and medical treatment is given |
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Physical hazard | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive |
| Personal protection | - | |

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

| Catégorie | Degré de danger | Description |
|----------------|--------------------|--|
| Flammability | 1 | material that must be preheated before ignition can occur |
| Health | 3 | material that, under emergency conditions, can cause serious or permanent injury |
| Instability | 0 | material that is normally stable, even under fire conditions |
| Special hazard | | |

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|--|
| AU | AICS | tous les composants sont énumérés |
| CA | DSL | tous les composants sont énumérés |
| CN | IECSC | tous les composants sont énumérés |
| EU | ECSI | tous les composants sont énumérés |
| EU | REACH Reg. | tous les composants sont énumérés |
| JP | CSCL-ENCS | tous les composants sont énumérés |
| KR | KECI | tous les composants sont énumérés |
| MX | INSQ | tous les composants sont énumérés |
| NZ | NZIoC | tous les composants sont énumérés |
| PH | PICCS | tous les composants sont énumérés |
| TR | CICR | les composants ne sont pas tous énumérés |

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|-----------------------------------|
| TW | TCSI | tous les composants sont énumérés |
| US | TSCA | tous les composants sont énumérés |

Légende

AICS Australian Inventory of Chemical Substances
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances
KECI Korea Existing Chemicals Inventory
NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| Code | Texte |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H401 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.